

en neuf le printemps prochain. Les habitants de la paroisse fournissant les pieux et bois nécessaires pour cette clôture, mais l'évêque permet, vu la pauvreté de la paroisse, que l'ouvrage pour faire cette clôture, soit payé aux frais de la fabrique sur ses argents. Il est ordonné enfin que M. le curé fera lecture de cette ordonnance au prône de la messe paroissiale. La susdite ordonnance est du 10 juillet 1829.

Dans cette année encore, en vertu des dispositions d'un bill passé en la dernière session de la législature, pour l'éducation élémentaire dans les campagnes, plusieurs écoles furent établies dans la paroisse. Sans compter deux écoles royales, établies en vertu d'un bill de la 41e année de George III, passé dans les années précédentes, dès le mois de septembre il y avait de ces écoles élémentaires : une dans le village de St-Charles, deux dans le petit bois de l'Ail, une dans le village de l'Enfant-Jésus, une au grand bois de l'Ail, une autre enfin auprès de l'église. D'autres étaient sur le point de s'établir dans d'autres lieux de la paroisse.

Le temps seul fera connaître quel sera le fruit des sacrifices que la législature a faits ; ce qu'on peut espérer du moins, c'est que la plus grande partie des enfants sachant lire, il leur sera plus facile d'apprendre leur catéchisme, et l'on ne sera peut-être plus obligé, au moins aussi souvent, de les renvoyer quand ils se présentent à la première communion, pour cause de cette ignorance de leur catéchisme, ce qui était presque général chaque année.

(A suivre)

---

## AVIS

Les abonnés qui n'ont pas encore réglé leur compte avec l'administration de la *Semaine Religieuse*, ou qui ont plusieurs années d'arrérages, sont priés de s'acquitter aussitôt que possible.

---

### Memento hebdomadaire

QUÉBEC. — Les Quarante-Heures auront lieu à St-Calixte, le 17 ; à St-Frs de Beauce, le 19 ; à St-Flavien, le 22.

---

Directeur : M. l'abbé D. GOSSELIN, curé du Cap-Santé, Portneuf.